

Chapitre 5 : Le processus d'investissement

L'investissement est une opération de nature stratégique à long terme qui nécessite une réflexion préalable importante. L'investissement est l'acquisition d'une immobilisation.

1. Les caractéristiques d'une immobilisation

Quatre éléments permettent de définir une immobilisation. Si l'un de ces quatre critères n'est pas respecté, le bien acheté pourra être considéré comme une charge.

a. Le critère de la durée de détention du bien

Une immobilisation est un bien que l'entreprise (ou de façon plus générale une association, une organisation publique...) gardera longtemps après son acquisition.

Une durée de détention minimale de 2 ans est la durée admise pour considérer le bien comme une immobilisation.

b. Le critère de la propriété

Il est indispensable que le bien appartienne à l'entreprise. En effet, si l'entreprise loue le bien (formule de location classique ou location en crédit-bail), celui-ci n'est pas la propriété de l'entreprise. Il ne peut donc pas entrer dans son patrimoine.

c. Le critère des avantages obtenus

L'entreprise souhaite retirer des avantages économiques futurs de ses projets d'investissement. Avant de se lancer dans le projet, la phase d'étude de rentabilité de la future immobilisation est primordiale.

d. Le critère de la valeur unitaire du bien

En général, un projet d'investissement requiert des fonds importants. Une immobilisation est donc un bien dont le coût d'acquisition est important. La limite est fixée à 500 € HT. Cela signifie que si le bien acheté a une valeur unitaire HT de moins de 500 €, il sera enregistré comme une charge et non comme une immobilisation.

2. Le cycle de vie de l'immobilisation

Ce cycle débute lors de l'acquisition du bien qui présente les quatre caractéristiques précédemment citées, et s'achève lors de sa cession après que l'entreprise l'a utilisée pendant sa durée de vie.

a. L'acquisition de l'immobilisation (ou l'investissement)

Cette acquisition marque l'entrée de l'immobilisation dans le patrimoine de l'entreprise.

La valeur d'acquisition de l'immobilisation

L'immobilisation doit être valorisée à son coût d'acquisition pour entrer dans le patrimoine. Ce coût d'acquisition comprend :

- le prix payé au fournisseur après déduction d'éventuelles réductions (commerciales et/ou financières) ;
- les frais de livraison et d'installation du fait que l'immobilisation doit être utilisable dans l'entreprise.

Le prix d'achat et les frais accessoires sont pris pour leur montant HT.

Il existe toutefois une exception : le coût d'acquisition d'un véhicule de tourisme est à prendre pour le montant TTC. En effet, l'administration fiscale n'admet pas la déductibilité de la TVA sur ce type de bien. Cela implique donc que la TVA augmente le coût d'acquisition.

L'enregistrement comptable de l'investissement

	<i>Date</i>		
21	Immobilisations corporelles	Montant HT	
44562	État TVA déductible sur immobilisations	Montant de TVA	
404	Fournisseurs d'immobilisations (Facture n°)		Montant TTC

Pour le cas particulier du véhicule de tourisme, l'écriture est la suivante :

	<i>Date</i>		
21	Immobilisations corporelles	Montant TTC	
404	Fournisseurs d'immobilisations (Facture n°)		Montant TTC

b. L'utilisation de l'immobilisation

Pendant la durée de détention de l'immobilisation, l'entreprise en retire des avantages économiques. L'usage de l'immobilisation contribue à lui faire perdre de sa valeur, on parle alors de dépréciation. La dépréciation irréversible de l'immobilisation avec le temps, l'usure et l'obsolescence représente l'amortissement de l'immobilisation (*cf.* chapitre 6).

c. La cession de l'immobilisation

L'immobilisation est utilisée par l'entreprise pendant une durée variable. Pour diverses raisons, l'entreprise peut devoir s'en séparer, la céder. Cette cession permet (dans la plupart des cas) à l'entreprise de percevoir le prix de vente, ce qui génère un enregistrement. L'écriture à passer est la suivante :

	<i>Date</i>		
461	Créances sur cession d'immobilisations	Prix de vente	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif (Facture n° ...)		Prix de vente

3. L'impact de l'investissement sur le patrimoine

L'acquisition d'une immobilisation (c'est-à-dire l'investissement) augmente le patrimoine car l'entreprise en est propriétaire. Les immobilisations constituent des actifs inscrits au bilan.

À l'inverse, la cession d'une immobilisation fait diminuer la valeur du patrimoine.

La structure du bilan est la suivante :

ACTIF	Brut	Amortissement	Net
Immobilisations			
immatérielles	10 000,00	3 500,00	6 500,00
matérielles	25 000,00	12 100,00	12 900,00
financières	3 000,00	-	3 000,00

La valeur brute correspond au coût d'acquisition de l'immobilisation. Cette inscription résulte du principe du coût historique à savoir que l'immobilisation doit toujours figurer au bilan pour sa valeur d'origine.

Le montant de l'amortissement représente la perte de valeur du bien avec le temps, l'usure ou l'obsolescence ; cette perte (ou dépréciation) doit être enregistrée en vertu du principe de prudence.

Enfin, la colonne Net montre la valeur réelle de l'immobilisation à la date du bilan. Et ici, c'est le principe de l'image fidèle de la réalité qui est respecté.

Exemple : Pour les immobilisations matérielles, la valeur d'acquisition est de 25 000 €, la perte de valeur de 12 100 €, ce qui porte la valeur nette comptable de l'immobilisation à 12 900 €.